

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Avant la tenue du Conseil municipal, le Maire et les Conseillers ont reçu, pour un pot amical en Mairie, M. Clément PEZIN, nouveau gérant du magasin carrefour Contact. Ce moment de convivialité a permis de faire connaissance et de se présenter. Le Conseil municipal lui a souhaité pleine réussite dans son projet professionnel.

Date d'affichage de la convocation : 18 octobre 2022.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte -Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme TROCHERIE Arlette – Mme JULIENNE Martine – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. CHEVÉ Gilles (pouvoir à M. MONNIER Pascal) - Mme LENORMAND Valérie –

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

- ◆ **Adoption de l'ordre du jour** : adopté à l'unanimité.
- ◆ **Désignation du secrétaire de séance** : M. CHEMIN Loïc.
- ◆ **Adoption du procès-verbal de séance du 22 septembre 2022** : adopté à l'unanimité.

MAITRISE D'ŒUVRE ETANCHEITE LAGUNE :

Le Maire propose au Conseil municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la gestion des travaux de reprise d'étanchéité de la lagune en 2023, précisant qu'une visite sur le terrain sera obligatoire.

Le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de reprise d'étanchéité de la lagune ;
- Charge le Maire de mener toutes les démarches relatives à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION DU CIMETIERE :

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'acquisition foncière faite par la Commune en date du 21/07/2016, de la parcelle cadastrée section ZE n°199 d'une superficie de 22a74ca, en vue de procéder à l'extension du cimetière.

Une étude hydrogéologique de faisabilité avait préalablement été réalisée par M. Guy MARY, hydrogéologue agréé coordonnateur pour le département de la Sarthe.

Compte tenu de la diminution du nombre d'emplacements disponibles recensés, il est impératif de lancer à présent l'étude de ce projet.

Il rappelle la décision du Conseil municipal en date du 22/09/2022 d'affecter la subvention du Département au titre du Plan d'investissements durables pour la période 2022-2025, d'un montant de 20 000 €, à ce projet.

Le Conseil municipal :

- Décide de lancer l'étude relative à l'opération d'extension du cimetière et ses travaux connexes ;

- Charge le Maire d'entamer les démarches nécessaires dans le cadre de ce projet, notamment le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette étude.

PARTICIPATION DE LA PAROISSE AUX DEPENSES DE CHAUFFAGE DU PRESBYTERE – ANNEE 2022 :

Conformément à la règle de répartition établie en fonction des calories fixée par délibération du Conseil municipal en date du 20/12/1988, le montant de la dépense de due par *l'Association Diocésaine de la Paroisse* au titre de l'année 2022 s'élève à 2 702,66 €, représentant 50 % des dépenses de combustibles.

Le Conseil municipal charge le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

ADOPTION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF) :

Monsieur le Maire rappelle que le CGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021 :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération correspondante ;
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Principaux indicateurs :

550 habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif

270 branchements

21 355 m² d'eau consommés en 2021

4,7 km de réseau dont 2,7 km de réseau unitaire et 2 km de réseau séparatif

Coût du service assainissement pour une consommation d'un ménage de référence selon l'Insee (120 m³) : 1,76 € ttc / m³

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTE :

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande du comptable public qui n'a pas pu procéder au recouvrement du titre de recette n°121 de l'année 2012, d'un montant de 23 €, relatif à une amende pour chien errant.

La somme due étant inférieur au seuil de poursuite, le comptable demande l'admission en valeur de ce titre.

Le Conseil municipal décide d'admettre ce titre de recette en non-valeur et charge le Maire d'émettre le mandat correspondant au compte 6541.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Enquête publique CR 15 :** l'enquête publique préalable à l'aliénation de portions du chemin rural n°15 au lieu-dit *La Haute-Robinière* se déroulera en mairie du 14 au 28 novembre 2022. M. Gérard Fuseau, désigné Commissaire enquêteur, tiendra une permanence les **lundi 14 novembre** de 10h à 12h et **lundi 28 novembre** de 15h à 17h.

♦ **Conseil d'école du 20/10/2022 :** Effectif de 138 élèves (69 à Assé – 69 à Sougé).

Points signalés pour l'école de Sougé : problème de téléphone, dégradation du jeu extérieur (vétusté), poignées des vélos à changer.

Un courrier co-signé des Maires, du Président du Sivos, et des Représentants des parents d'élèves du RPI, a été adressé au DASEN concernant le non-remplacement d'enseignants absents.

♦ **Opération « 1 naissance 1 arbre »** : une manifestation de parrainage d'arbres plantés au lotissement de la Plaine aura lieu le **samedi 3 décembre** à 11h. Elle concernera les naissances des années 2020 et 2021 soit 9 enfants (sous réserve de l'accord des familles).

♦ **Voirie** : Travaux de marquage en cours suite aux travaux de réfection de la RD 15 par le Département (marquages blancs uniquement). Problème de bouche d'eaux pluviales *rue des Forgerons* face au restaurant du Pont, solutionné par l'ATD.

♦ **Eclairage public** : Achèvement des travaux de rénovation (phases 2 & 3) courant novembre (il reste 55 points lumineux sur poteaux béton à changer). La totalité des lanternes (bourg, Gué-Ory et hameaux équipés) soit 177 points lumineux aura ainsi été remplacée par des lanternes à Led plus économiques. Coût : 115 571 € ht. Travaux subventionnés à hauteur de 40 % (DETR 20% ; Région 20%) + Certificats d'Economie d'Energie 7 337 €.

Au regard des préconisations pour diminuer les consommations d'énergie, l'éclairage public s'éteindra à 22 h 00 au lieu de 22 h 30. Une organisation autre est prévue lors de location de la salle polyvalente les week-ends.

♦ **Croix de l'Escole Corbin** : Devis de réparation de l'Atelier du Fer Fresnois suite aux dégradations du printemps : 440 € incluant des modifications pour renforcer la croix. Accepté. M. Dorneau propose l'ajout d'équerres, dessin à l'appui, afin d'améliorer l'esthétique. Proposition retenue.

♦ **Cimetière** : La commission se réunira le 28 octobre sur place pour état des lieux et point sur les concessions échues. Il est demandé aux familles concernées de contacter la Mairie à ce sujet. Liste des concessions affichée en mairie et au cimetière.

♦ **Repas des Anciens** : Installation de la salle vendredi 4 novembre à 16 h (pas de parquet). 114 personnes inscrites. Repas le **dimanche 6 novembre** à 12 h 30 (sur réservation). Les personnes absentes du repas des Anciens se verront remettre, en fin d'année, un *colis de Noël* distribué par le Conseil municipal.

♦ **Médaille régionale, départementale et communale** : Remise de médaille lors de la cérémonie des vœux du Maire le 06/01/2023, à Daniel **Geslin** pour 30 années de fonctions d'Adjoint au Maire, et à Catherine **Tournelle**, pour 30 années de fonctions au secrétariat de Mairie.

♦ **Médaille du Mérite communal** : Le Conseil valide la proposition du Maire de remise de cette médaille à Mme Nicole **Dorneau**, en remerciement de ses fonctions de présidente de l'Association « *Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon* » pendant 7 années. Créée en 2008, cette médaille, numérotée et gravée au nom du récipiendaire, distingue les personnes qui se sont investies significativement pour la commune.

Il s'agira de la 32^{ème} médaille remise depuis sa création en 2008.

♦ **Comice agricole 2024** : Un terrain sera recherché début 2023 afin d'accueillir cette manifestation. Une réunion d'échanges sera organisée au cours du 1^{er} trimestre 2023.

◆ **Rappel du Centre des Finances Publiques de Conlie :** Une facture concernant une dépense publique ne peut être payée par un élu avec ses propres deniers personnels, et ensuite être remboursée. Aucune dérogation à ce principe ne serait être acceptée.

◆ **Cérémonie du 11 novembre :** cérémonie au cimetière le vendredi 11 novembre à 11h30 (rassemblement parking du cimetière à 11h15) suivie d'un vin d'honneur à la salle des Associations.

◆ **Remerciements :** M. Rallu fait part des remerciements de M. et Mme Jean-Claude Lebossé pour les fleurs offertes par la commune à l'occasion des obsèques de leur fils Christophe.

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 15/09/2022 : 52 dont 28 hommes – 24 femmes – 44 indemnisables

Au 15/10/2022 : 48 dont 26 hommes – 22 femmes – 39 indemnisables

La séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire,
Loïc CHEMIN.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Affiché le : 03 novembre 2022

Publié le : 03 novembre 2022